

Contrat d'adhésion Carte Perso



RÉSEAU de TRANSPORT de
DREUX AGGLOMÉRATION

Vos coordonnées

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur Date de naissance : / /

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. fixe : E-mail :

Tél. mobile : Je ne souhaite pas recevoir d'information par SMS

Votre Carte Perso



Choisissez votre Carte Perso : - 26 ans + 26 ans + 60 ans Harmonie 1 Harmonie 2

Indiquez votre numéro d'adhérent : 31 jours 31 jours 31 jours 365 jours 365 jours 365 jours 365 jours

365 jours tarif Dreux 365 jours tarif Luray

Date : / /

En signant ce contrat, je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et j'accepte les conditions générales de vente de la Carte Perso en vigueur à la date de souscription.

Signature obligatoire

Abonné ou représentant légal

Autorisation de prélèvement

Je choisis de payer mon forfait 365 jours par prélèvements (sauf tarif Dreux et Luray) et j'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer, sur ce dernier, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec le créancier. **Remplir une autorisation par dossier et joindre un R.I.B.**

Titulaire du compte à débiter :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Établissement teneur du compte :

Banque :

Adresse :

Commune :

Numéro IBAN du compte à prélever :

FR

Identifiant BIC :

Coordonnées du créancier :
Keolis Drouais
15 impasse de la Rabette, 28100 Dreux
N° National d'émetteur 533817

Signature obligatoire

Partie réservée à Linéad

Agent :

Date transaction :

N° Carte Perso :

Réduction accordée : Oui Non

Première demande (client non inscrit)
 Renouvellement ou changement de profil
 Changement de Forfait
 Changement de coordonnées abonné
 Changement de coordonnées bancaires

Espèces : , euros
Chèque : , euros
Prélèvement : , euros
Bon : , euros
C.B. : , euros

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AU 1^{ER} JUILLET 2011

À CONSERVER PAR L'ABONNÉ

1. CHAMP D'APPLICATION

La Carte Perso est une carte magnétique nominative qui permet d'accéder à des titres de transport spécifiques. Elle existe en 5 versions :

- Carte Perso -26 ans,
- Carte Perso +26 ans,
- Carte Perso +60 ans,
- Carte Perso Harmonie 1
- Carte Perso Harmonie 2

2. CONDITIONS D'ADHÉSION

La Carte Perso est délivrée uniquement à l'Espace Linéad. La demande doit être constituée du contrat d'adhésion dûment complété et signé, d'une photo d'identité récente de bonne qualité, et selon les cas :

- Pour les Cartes Perso -26 ans, +26 ans et +60 ans : une pièce d'identité. La condition d'âge doit être remplie le jour de la demande d'adhésion.
- Pour la Carte Perso Harmonie 1, (Personne invalide ou handicapée) : une pièce d'identité et la dernière notification de la C.D.A.P.H. ou de la C.P.A.M. précisant le taux d'invalidité et la période couverte.
- Pour la Carte Perso Harmonie 2 : une pièce d'identité et une attestation de droits ouverts à l'A.A.H. (Allocation Adulte Handicapé) ou une attestation de droits ouverts à l'A.S.P.A. (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées).

3. VALIDITÉ

La Carte Perso est valable un an à compter du jour d'adhésion.

Le renouvellement est possible dans les mêmes conditions qu'une première demande.

4. TITRES DE TRANSPORT ASSOCIÉS

La Carte Perso n'est pas un titre de transport. Pour être valable sur le réseau Linéad, elle doit être préalablement rechargée avec un forfait :

- Le forfait 31 JOURS est disponible avec les Cartes Perso -26 ans, +26 ans et +60 ans. Il permet des voyages illimités sur le réseau Linéad pendant 31 jours consécutifs, à compter du 1^{er} jour de validation dans un bus.
- Le forfait 365 JOURS est disponible pour les Cartes Perso -26 ans, +26 ans, +60 ans et Harmonie. Il permet des voyages illimités sur le réseau Linéad pendant 365 jours consécutifs, à compter du jour d'achat du forfait.
- Le forfait TRANSITION est disponible avec les Cartes Perso -26 ans, +26 ans et +60 ans. Il est délivré aux demandeurs d'emploi ou aux personnes reprenant une activité professionnelle, sur présentation des justificatifs correspondants.

5. CONDITIONS D'ACHAT

Les forfaits 31 JOURS peuvent être rechargés à L'Espace Linéad et dans tous les Relais Titres Linéad.

Ils peuvent être rechargés pendant toute la durée de validité de la Carte Perso. Plusieurs forfaits 31 JOURS peuvent être rechargés simultanément ; Le décompte s'effectue au fil des validations. Les forfaits 31 JOURS rechargés avant la date de fin de validité de la Carte Perso, restent valables jusqu'à leur terme.

Les forfaits 365 JOURS sont vendus uniquement à L'Espace Linéad.

Ils peuvent être rechargés le jour de l'adhésion et pendant toute la durée de validité de la Carte Perso.

Le forfait TRANSITION est vendu uniquement à L'Espace Linéad. Il est délivré sur présentation des justificatifs correspondants.

6. PAIEMENT

Les forfaits 31 JOURS sont payables au comptant par les moyens de paiement proposés par chaque point de vente.

Les forfaits 365 JOURS sont payables au comptant ou en 12 fois par prélèvement bancaire (hors tarifications spéciales).

Des réductions spéciales peuvent être accordées sur le prix de certains forfaits, sous réserve de justifier de conditions particulières. Le détail de ces conditions est disponible sur demande à l'Espace Linéad.

7. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

En cas de paiement par prélèvement bancaire, le payeur (pouvant être différent de l'abonné) doit compléter et signer l'autorisation de prélèvement et fournir un Relevé d'Identité Bancaire.

Le payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé.

Tout changement de payeur ou d'établissement bancaire doit être signalé à L'Espace Linéad avant le 30 du mois pour prendre effet le 5 du mois suivant. Le nouveau payeur devra compléter et signer une nouvelle autorisation de prélèvement et fournir un nouveau R.I.B.

Les prélèvements sont effectués le 5 de chaque mois. Ils débutent à compter du mois suivant la date d'achat.

En cas d'impayé, les frais de rejet bancaire et les frais éventuels de contentieux (hors incident technique non imputable au payeur) sont à la charge du payeur au tarif en vigueur.

Le rejet d'un prélèvement ne suspend pas les prélèvements restants. L'exploitant du réseau Linéad se réserve le droit de refuser l'adhésion au prélèvement mensuel à un client (payeur ou porteur de la formule 365 JOURS) ayant fait l'objet d'une résiliation pour non paiement ou fraude établie.

8. RÉSILIATION OU REMBOURSEMENT

Aucun remboursement d'un titre de transport ne peut être consenti en cas de modification du réseau Linéad ou en cas de non utilisation totale ou partielle.

Le forfait 365 JOURS peut être résilié à l'initiative de l'abonné pour un des motifs suivants :

- Décès de l'abonné,
- Longue maladie supérieure à 6 mois,
- Déménagement hors périmètre de Dreux Agglomération,
- Perte d'un emploi.

Dans tous les autres cas, le montant du forfait reste dû en totalité.

La résiliation prend effet le jour de réception de la demande.

La demande de résiliation doit être adressée à L'Espace Linéad par courrier recommandé avec accusé de réception, accompagnée des justificatifs correspondants et de la Carte Perso faisant l'objet de la résiliation.

En cas de paiement par prélèvement mensuel, ce dernier est suspendu à compter du mois suivant la date de réception de la demande, si celle-ci est adressée avant le 20 et à partir du 2^{ème} mois suivant si elle est adressée après le 20.

Pour un forfait 365 JOURS payé au comptant le remboursement est effectué pour le nombre de mois calendaires entiers restant à courir à compter de la date de réception de la demande.

Le forfait 365 JOURS peut être suspendu ou résilié de plein droit, à l'initiative de l'exploitant du réseau Linéad pour l'un des motifs suivants :

- En cas d'impayé.
- En cas de fraude dans l'utilisation du titre,

La suspension ou la résiliation est signifiée par courrier au dernier domicile connu du payeur. Elle entraîne la neutralisation de la Carte Perso jusqu'à la régularisation du litige. Tout abonné qui continue à utiliser une Carte Perso suspendue ou résiliée est réputé comme étant sans titre de transport et passible des amendes forfaitaires en vigueur et de la confiscation de la Carte Perso par les Contrôleurs.

9. CONDITION D'UTILISATION DE LA CARTE PERSO

La Carte Perso, préalablement rechargée, est valable sur le réseau Linéad, à l'exclusion des services de Transport à la Demande et de Transport des Personnes à Mobilité Réduite.

Elle doit être systématiquement validée à chaque montée dans un bus, sous peine des amendes forfaitaires prévues par le règlement d'exploitation.

Elle doit être présentée lors des contrôles. En cas de doute sur l'identité du porteur, il peut être demandé un justificatif d'identité.

Toute utilisation irrégulière du titre de transport constatée lors d'un contrôle entraîne le paiement d'une indemnité forfaitaire conformément au règlement d'exploitation.

Toute utilisation frauduleuse du titre de transport (falsification, contrefaçon...) constatée lors d'un contrôle entraîne la confiscation immédiate de la carte et la résiliation de l'adhésion, sans préjuger de poursuites devant les tribunaux compétents.

10. PERTE, VOL, DÉTERIORATION DE LA CARTE PERSO

En cas de perte, vol ou détérioration de la Carte Perso, un duplicata de la carte peut être délivré. Les forfaits et les droits restants sur la carte perdue, volée ou défectueuse sont rechargés à l'identique sur une nouvelle carte.

En cas de perte ou de vol, l'abonné doit préalablement faire une demande de duplicata en adressant un courrier recommandé à L'Espace Linéad. À partir du deuxième incident pour ces motifs, le remplacement de la carte est payant au tarif en vigueur (15 euros au 1^{er} juillet 2011).

Aucun remboursement ne peut être exigé pour les titres de transport que l'abonné a pu acheter entre la date du vol, perte ou dysfonctionnement et la date de rétablissement de sa Carte Perso.

11. SERVICE D'INFORMATION PAR ENVOI DE SMS

Pour bénéficier de ce service, l'abonné s'engage à fournir un numéro de téléphone personnel et compatible avec la technologie SMS. Les messages envoyés concernent les nouveautés, les offres promotionnelles, les perturbations du réseau. Ce service peut être interrompu par l'abonné sur simple demande auprès de L'Espace Linéad. Le nombre et la périodicité des messages sont laissés à l'appréciation de l'exploitant du réseau. L'exploitant ne saurait être tenu responsable de toute défaillance survenue dans la transmission des informations.

12. RESPONSABILITÉS DU PAYEUR ET DE L'ABONNÉ

La souscription de ce contrat implique l'ouverture d'un compte client et l'adhésion sans réserve de l'abonné et du payeur aux présentes conditions de vente et aux tarifs en vigueur. Tout abonné reconnaît avoir reçu un exemplaire de ces conditions lors de la réception de sa Carte Perso.

13. DISPOSITIONS DIVERSES

Le service après-vente de la Carte Perso est géré par l'Espace Linéad, 4 rue de Châteaudun, 28100 Dreux.

Les données nécessaires à la gestion de la Carte Perso sont obligatoires pour la gestion de votre dossier. Elles sont destinées exclusivement à Keolis Drouais. Conformément à la Loi Informatique et libertés n°78-17 du 06/01/1978 vous disposez du droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en contactant exclusivement par courrier : Keolis Drouais, 15 impasse de la Rabette, 28100 Dreux.